

Index égalité professionnelle Femmes/Hommes 2024





TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte	2
2. Chiffres de l'Index Egalité professionnelle Femmes/Hommes	2
3. Actions mises en œuvre en faveur de l'égalité professionnelle	3

1. Contexte

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 prévoit la publication annuelle d'un index compilant les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, ainsi qu'aux actions mises en œuvre pour les supprimer.

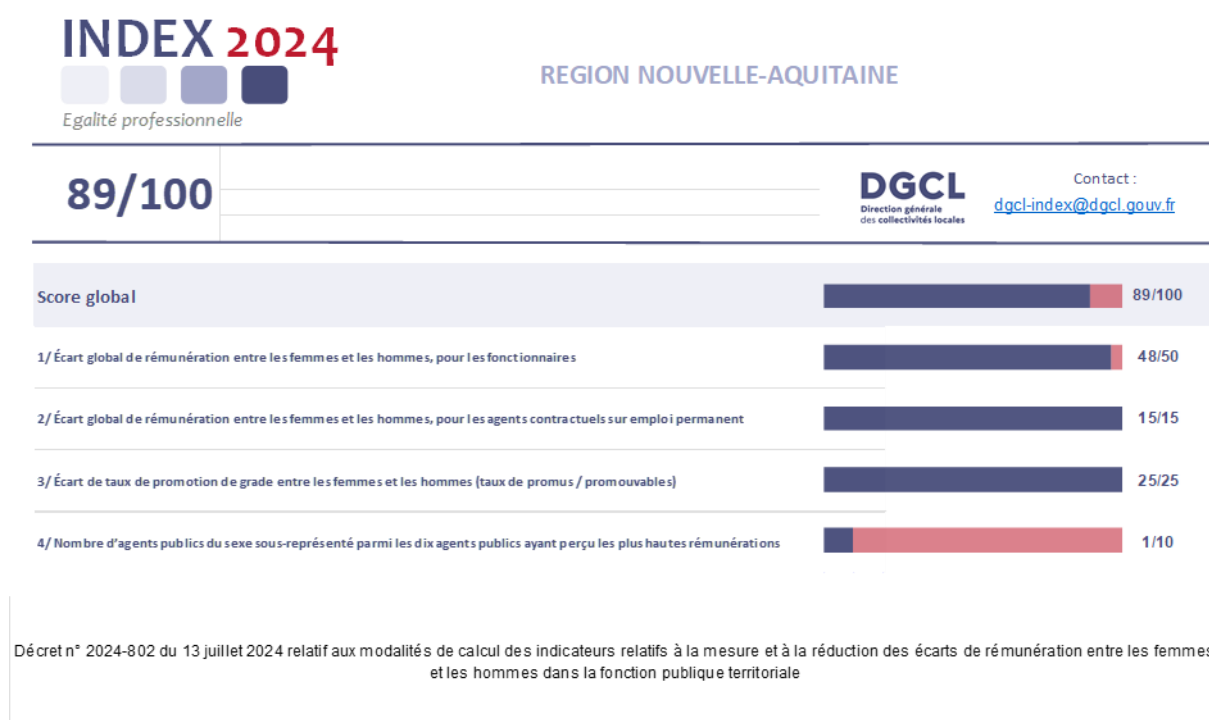
Cet index, calculé sur une base de 100 points, comprend les données suivantes :

- L'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires ;
- L'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes contractuels recrutés sur emploi permanent ;
- L'écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes ;
- Le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

La cible minimale est fixée à 75 points.

Cet index a été mis en place dans le RSU 2023 suite à la parution des décrets n°2024-801 et n°2024-802 du 13 juillet 2024 relatifs à la fonction publique territoriale.

2. Chiffres de l'Index Egalité professionnelle 2024



La Région Nouvelle-Aquitaine, grâce à sa politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, obtient un score élevé de 89/100 avec des notes maximales pour l'indicateur 2 sur l'écart global de rémunération entre les hommes et les femmes pour les agents contractuels sur un emploi permanent ainsi que sur l'indicateur 3 sur l'écart de taux de promotion de grade entre les hommes et les femmes. Le taux relatif à l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires est également élevé puisqu'il atteint 48/50.



Seul le dernier indicateur est en baisse par rapport à 2023 en raison de plusieurs mobilités intervenues sur la période qui ont entraîné une répercussion temporaire sur le résultat.

3. Actions mises en œuvre en faveur de l'égalité professionnelle

Depuis 2021, les lignes directrices de gestion adoptées par la collectivité traduisent la volonté de la Région en matière d'égalité professionnelle.

Cet objectif est également affirmé depuis plusieurs années dans les Plan pluriannuels d'action relatifs à l'égalité professionnelle.

A ce titre, un travail important est mené afin de tenir compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les dispositifs mis en place.

Plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Afin de tendre vers l'égalité en termes de promotion et d'avancement de grade : élaboration des tableaux d'avancement de grade et des listes d'aptitudes tenant compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les populations promouvables ;
- Afin d'analyser les problématiques et construire les actions à mener : un travail de construction d'indicateurs genrés est mené depuis plusieurs années.

En outre, la collectivité a mis en place un ensemble de mesures visant à lutter contre les stéréotypes de genre permettant ainsi de sécuriser le processus de recrutement afin de prévenir les inégalités, de favoriser l'égalité d'accès à la formation et de garantir l'égalité dans les conditions de travail.

Un module de formation "manager la diversité" a notamment été proposé à l'ensemble des managers afin de leur faire prendre conscience des stéréotypes et préjugés pouvant biaiser l'appréciation des candidats. Par ailleurs, une conférence et un module d'auto-formation sur ce même thème ont été proposés à l'ensemble des agents afin de leur présenter le cadre réglementaire, comprendre les biais conscients et inconscients et leurs impacts en situation de travail.

Ces différentes dispositions ont pour objectif de donner la possibilité à chaque agent homme ou femme de bénéficier d'un déroulement de carrière et d'une rémunération de même niveau.



Index Egalité professionnelle 2024

Conception et réalisation :
Ressources Humaines

Impression : reprographie

Crédits : Freepik

Région Nouvelle-Aquitaine
Septembre 2025

HÔTEL DE RÉGION

14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex

